



Acte n° 2024C208

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/10/2024

Le 14 Octobre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 51 route de Trévoux, à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI), Nathalie TISSERAND.

Secrétaire de séance : Catherine VIGNON.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide à l'immobilier d'entreprise – entreprise COFIEM ELECTRONICS

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1^{er} janvier 2016 et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique.

Cependant, les EPCI à fiscalité propre peuvent, via une convention, déléguer au Département tout ou partie de leur compétence en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Par délibération en date du 6 février 2017, le Département de l'Ain a défini sa stratégie de développement économique en conformité avec la loi NOTRe et avec les orientations du SRDEII Auvergne Rhône Alpes comprenant dans son axe 1 un volet sur l'aide à l'immobilier public et privé.

Par délibération 29 mai 2017 (N°2017C45), la CCDSV a décidé de déléguer sa compétence en matière d'aide à l'investissement immobilier des entreprises au Département de l'Ain selon le dispositif défini par celui-ci et a défini comme demandé des filières complémentaires, complétées ensuite par délibération du 15 décembre 2020 (N°2020C159). Les filières aidées actuellement sont donc les suivantes :

- Plasturgie et matériaux composites ;
- Agroalimentaire ;
- Métallurgie et mécanique ;

- Industries technologiques du bois et de l'ameublement ;
- Filière aéronautique, frigorifique et thermique ;
- Equipements électriques, électroniques et automatisme ;
- Médicale / paramédicale ;
- Transition énergétique et Technologies innovantes ;
- Textile ;
- Nouvelles technologies, web, robotique.

Ce dispositif a été actualisé pour la période 2023-2026 par la délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2023 (N° 2023 C129) prévoyant un partage du financement des aides aux entreprises : 50 % par l'EPCI et 50 % par le Département.

Une nouvelle convention de délégation pluriannuelle a été signée par le Département de l'Ain et la CCDSV pour la période 2023-2026 en date du 23 novembre 2023. Cette convention définit les modalités et le règlement d'aides aux entreprises, les filières concernées, le partage du financement des aides aux entreprises et le montant des aides octroyées.

Le taux d'aide est de 7,5% par la CCDSV et 7,5% par le département de l'Ain dans la limite d'un plafond de dépenses de 500 000 € d'investissements.

M. Marc PECHOUX informe que la troisième demande de subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise déposée en 2024 d'un montant de 75 000 € est adressée par la société COFIEM, installée sur le Parc d'Activités de Trévoux. L'entreprise a été créée en 1991 par M. Laurent MATHIEU.

L'entreprise COFIEM ELECTRONICS est spécialisée dans le réemploi de produits électroniques industriels. Elle a actuellement 55 collaborateurs. Parmi ses clients, les industries ferroviaire, aéronautique et robotique.

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 18 M€ en 2022 dont 20% de son chiffre d'affaires à l'export. Il s'agit de la 1^e entreprise européenne labellisée RECCQ, label qui garantit la qualité du reconditionnement des produits.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise COFIEM va réaliser une extension de 1 000 m² de bâtiments sur son site actuel. Cette extension permettra à l'entreprise de développer son service après-vente et d'embaucher de nouveaux collaborateurs.

La subvention de 75 000 € (37 500 € par le Département et 37 500 € par la CCDSV) sera versée à la SCI DE L'ALLÉE DES SAULES, dirigée par M. Laurent Mathieu au bénéfice de l'entreprise COFIEM ELECTRONICS.

Les conditions d'attribution de cette subvention sont formalisées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil communautaire a voté un budget annuel d'aides à l'immobilier d'entreprises de 100 000 € pour 2024.

A ce jour, le Conseil a attribué en 2024 deux subventions de 37 500 € chacune à deux entreprises : SEVA Piscines / Thomassot et ASPIDA, soit un montant total de subvention voté de 75 000 €. Le reliquat de subvention pour les aides à l'immobilier d'entreprise disponible sur l'exercice budgétaire 2024 est donc de 25 000 €.

C'est pourquoi, concernant l'aide à l'entreprise COFIEM, il est proposé au Conseil de répartir la subvention à attribuer de la façon suivante :

- 25 000 € sur l'exercice budgétaire 2024 ;
- 12 500 € sur l'exercice budgétaire 2025.

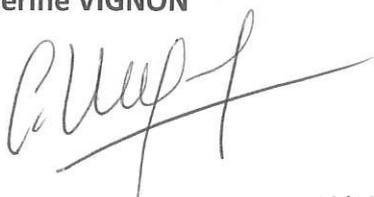
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/10/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCORDER** une subvention globale d'un montant de 37 500 € (dont 25 000 € au titre de l'année 2024 et 12 500 € au titre de l'année 2025) à la SCI DE L'ALLÉE DES SAULES au profit de l'entreprise COFIEM ELECTRONICS ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant, à signer avec le Département de l'Ain et l'entreprise concernée, la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux Budget Principaux 2024 et 2025.

A Saint Didier de Formans, le 14/10/2024

La Secrétaire de Séance,
Catherine VIGNON



Affichage sous format électronique :

18/10/2024

Le Président,
Marc PECHOUX



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20241014-2024C208-DE
Reçu le 17/10/2024